



## Mise en demeure par e-mail

-----  
Par Amalia

Bonjour,

Mon avocat a reçu une mise en demeure de la part de l'avocat de la partie adverse. Il me l'a transférée par mail le 23 décembre et malheureusement, étant donnée la période je n'ai pas vu le mail. Il ne m'a jamais relancé, ni en écrit, ni verbalement.

Sous quinzaine je devais rendre une voiture dans un garage. Cela n'a pas été fait. Je ne sais pas ce que mon avocat a répondu à la partie adverse, si jamais il l'a fait.

Est-ce normale?

(Aujourd'hui je me retrouve dans une situation critique à cause de ça).

Je vous remercie d'avance pour vos réponses précieuses.

Cordialement,  
A

-----  
Par morobar

Bonjour,

Les rapports que vous entretenez avec votre avocat ne sont pas opposables à la partie adverse.

Si vous estimez votre avocat défaillant ou négligeant, vous pouvez mettre en cause sa responsabilité professionnelle.

Bon courage.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Une mise en demeure par e-mail a-t-elle une valeur juridique ?

Quel est exactement le litige au sujet de cette voiture ? Si vous deviez la rendre, vous le saviez, non ?

Et si c'est suite à un jugement, il doit être signifié pour être exécutoire... Donc là aussi un email ne sert à rien.

-----  
Par Amalia

Bonjour,

Et merci pour votre réponse.

J'ai acheté une voiture auprès d'une société spécialisée dans la vente des automobiles d'occasion. Une semaine après la vente, je me suis rendue compte que la voiture avait des grosses défections, mais le vendeur ne m'a plus jamais répondu. Plusieurs lettres recommandées pour leur expliquer les problèmes, même de la part d'un expert qui l'a testée. Le moteur était à changer. Deux mois après, ils ont fermés leurs locaux et ils n'étaient plus joignables. Pendant deux ans la voiture est restée immobilisée sur ma place de parking. Au bout de deux ans je me suis rendue compte que la société a réouvert et j'ai informé mon avocat. Il y a eu une expertise commandée par le juge. Nous avons signé un protocole et on m'a restitué juste le prix d'achat du véhicule et de mon côté je devais restituer le véhicule sur mes dépenses. Je n'ai pas accepté, mais mon avocat m'a dit qu'ils étaient en train de fermer de nouveau et il n'y aura plus personne à me rembourser. Je me suis résignée et j'ai encaissé leur chèque. Le protocole ne dit rien sur le délai ou sur les modalités de restitution. J'ai relancé plusieurs fois à ce que les démarches de restitution commencent et je n'ai plus eu de réponse. Ni de leur part, ni de mon avocat. Par contre, il m'a envoyé une mise en demeure en décembre, que je n'ai pas vu. On me l'a envoyée par mail le 23 décembre, malheureusement elle s'est perdue dans la multitude des

messages de fin d'année. On me sommait de rendre la voiture sdans quinze jours! Bien qur, je ne l'ai pas fait car je n'ai pas vu le mail. La société a fermé définitivement en Février 2022. Aujourd'hui je suis assignée par une autre société qui était la présidente de la première. Ils veulent des dommages parce que je n'ai pas fait le nécessaire.

Je me demande si cette mise en demeure par mail est valide et si mon avocat ne devait pas me relancer au moins pour que je puisse être informée de ce qu'il se passait.